

APPENDICE

UNIVERSITÄTS- und
Landesbibliothek Düsseldorf

NOTICE

SUR

L'ANCIENNE VIDAMIE DE MONTREUX

SOIT LA CI-DEVANT BARONIE DU CHATELARD

Les évêques de Sion, en tant que seigneurs temporels, ont possédé le petit pays de Montreux jusqu'aux dernières années du XIII^e siècle, avec la supériorité territoriale et divers droits de fiefs et d'arrière-fiefs sur Villeneuve, Blonay et Vevey. L'origine de cette possession est incertaine. Suivant la tradition elle remonterait jusqu'au règne du dernier roi de Bourgogne ou des empereurs ses successeurs¹. Il est du moins certain que la paroisse de Montreux *Monasteriolo* est mentionnée parmi les terres du diocèse de Lausanne, dont l'évêque et le Chapitre de Sion levaient la dîme du blé et du vin dans le XII^e siècle². Quoi qu'il en soit, l'évêque Pierre d'Oron ayant contracté des dettes considérables dans la guerre que ce prélat soutint contre l'empereur Rodolphe de Habsbourg, son successeur Boniface de Challans se vit con-

¹ Voir ci-devant l'*Avouerie de Vevey*, pag. 20.

² *Ibid.*, N^o 1.

traint, pour acquitter ses dettes, d'aliéner une partie des biens de son église¹.

Il vendit à Girard d'Oron, chantre de l'église de Lausanne et doyen du Chapitre de Sion, toutes les possessions de l'église de Sion, dès la cluse de Chillon jusqu'à l'eau de la Veveyse, et spécialement la paroisse de Montreux avec tous les droits de fiefs et d'arrière-fiefs, etc., ne se réservant que le patronage et le droit de collation de l'église de St. Vincent de Montreux. Cette vente, datée de l'année 1295, fut faite pour le prix de 500 livres lausannoises, sous la condition de pouvoir racheter les choses qui en faisaient l'objet dans le terme de onze années après la mort de l'acheteur².

Girard d'Oron, doyen de Sion, étant mort en 1310 en instituant pour son héritier universel son neveu Girard d'Oron, fils de Pierre d'Oron, coseigneur de Vevey, l'évêque de Sion Aimon de Châtillon, successeur de Boniface de Challans, renonça, moyennant sept cent quarante livres mauriçoises, à la faculté de rachat que l'évêque de Sion s'était réservée dans l'acte de 1295³.

Girard d'Oron, coseigneur de Vevey et de la vidamie de Montreux, pour se maintenir dans sa possession, fut obligé d'en céder une portion au comte Amédée de Savoie et de se reconnaître son vassal pour l'autre. Par un traité fait entre eux en 1317⁴, Girard d'Oron céda au comte Amédée toute la partie de la paroisse de Montreux située au delà de la baie jusqu'à Chillon, se réservant l'autre partie de cette paroisse

¹ Voir Boccard, *Hist. du Valais*, pag. 72.

² Archives du Châtelard, titre de l'an 1295, pag. 44, N° 446.

³ *Ibid.* 2^e titre de l'an 1312, p. 1, N° 10, et p. 3, N° 48.

⁴ *Ibid.* Titre de l'an 1317, p. 44, N° 477 et 479.

qui a formé depuis la *seigneurie du Châtelard*. En sorte que la paroisse de Montreux se trouva partagée en deux juridictions féodales, dont l'une, celle qui est au delà de la baie, fit partie de la *châtellenie de Chillon*. Girard d'Oron, coseigneur de Vevey, ne laissa qu'une fille, Marie d'Oron, mariée en 1558, à François, baron de La Sarraz, chevalier, baillif de Vaud et du Chablais¹.

C'est ainsi que la seigneurie de Montreux passa dans la maison des sires de La Sarraz.

François, sire de La Sarraz, eut quelques difficultés avec ses ressortissants de Montreux, relativement aux aides que ceux-ci devaient à leurs seigneurs dans trois cas, savoir : 1^o lorsqu'ils parvenaient à la dignité de chevalier. 2^o pour le voyage d'outre-mer. 3^o pour le mariage de leurs filles aînées. Cette redevance fut rachetée à perpétuité par les gens de Montreux, moyennant une somme de trois cents livres payée une fois pour toutes en 1555.

Il avait déjà accordé aux habitants de la paroisse de Montreux l'usage dans les pâturages et les bois qui lui appartenaient (1540), pour le prix de cent vingt florins d'or ; il leur vendit ces mêmes pâturages en 1555, pour deux cents florins².

François de La Sarraz, premier du nom, et Marie d'Oron, sa femme, laissèrent deux fils, Aimon et François ; ce dernier survécut peu d'années à son père. Il eut deux fils, Nicod et Aimon, qui restèrent sous la tutelle de Marguerite d'Oron, dame de Bossonens, leur mère³.

¹ *Ibid.* « Nos Franciscus, filius N. Viri Aymonis, domini de Sarrata, et Maria, uxor dicti Francisci, filia quondam domini Girardi de Orons, militis, condomini Viviaci. » Titre de 1340, p. 18, N^o 284.

² *Ibid.* Titre de 1340 et 1355, p. 33, N^o 325.

³ *Ibid.* Titre de 1379, p. 41, N^o 369.

Les seigneurs de la paroisse de Montreux, qui étaient en même temps coseigneurs de Vevey, n'avaient point de château dans les limites de cette paroisse; le siège de leur justice était à Chailly, où il y avait une maison forte appelée la *Tour de Chailly*, résidence ordinaire de leur châtelain. François de La Sarraz, premier du nom, avait fait en 1552, un traité avec le comte Amédée de Savoie, par lequel il s'était engagé à bâtir dans la paroisse de Montreux un château fort pour servir de refuge à ses sujets en temps de guerre. Le comte lui avait accordé pour cela une somme de six cents livres. Les circonstances ne lui avaient point permis, non plus qu'à son fils François II, d'exécuter cette construction. Il en résultait que les sujets de la baronnie de Montreux cherchaient un asile en temps de guerre, tantôt ici, tantôt là, dans les châteaux du comte et refusaient ensuite de contribuer à la garde et à l'entretien de ces châteaux. Pour mettre un terme à ce désordre, le comte Amédée somma Rodolphe de Langins, tuteur des fils de François II, de s'acquitter des engagements pris naguère par leur grand-père; ceux-ci ne se trouvant pas en mesure de le faire, le comte Amédée leur accorda en 1579 un nouveau traité, par lequel il fut convenu que les ressortissants de la paroisse de Montreux choisiraient l'un des châteaux voisins du comte, pour leur refuge, et contribueraient dès lors à la garde et à l'entretien du château dont ils auraient fait choix ⁴.

Ayant atteint leur majorité, Nicod et Aimon de La Sarraz firent le partage de leurs seigneuries; Nicod eut la baronnie de *La Sarraz*, et Aimon fut seigneur de *Montreux* et coseigneur de *Vevey*. (1405.) Celui-ci fut père de Claude de La

⁴ *Ibid.* Voir le traité de 1379, 2 juin, fait à Morges, p. 41, N° 369.

Sarraz et de Marguerite, mariée à Jean de Gingins, seigneur de Divonne, chevalier, qui avait servi le roi Charles VII dans la guerre contre les Anglais jusqu'en 1440. A cette époque il revint dans ses foyers et trouva Claude de La Sarraz, frère de Marguerite, sa femme, mort depuis peu sans laisser d'enfants mâles; Claude n'ayant eu qu'une fille qui resta sous la tutelle de sa mère.

Jean de Gingins, seigneur de Divonne, dont l'épouse Marguerite de La Sarraz lui avait apporté en dot la moitié de la seigneurie de Montreux, racheta l'autre moitié de sa nièce Jeanne et se trouva par là en possession pleine et entière de cette seigneurie. Jusque-là les seigneurs de Montreux avaient fait leur demeure à Chailly, dans les cas très rares où ils visitaient ces quartiers. Jean de Gingins entreprit la construction du château du Châtelard en 1440. A l'occasion de cette construction, à laquelle travaillèrent à tour de rôle les ressortissants de la paroisse de Montreux, il leur accorda la faculté de nommer deux ou quatre syndics pour soigner leurs intérêts communaux¹. Cette construction ayant été achevée, Jean de Gingins et sa femme Marguerite de La Sarraz donnèrent ou confirmèrent les franchises et bonnes coutumes de la paroisse de Montreux². (1457.) Il survécut peu d'années à cet acte et mourut sur la fin de l'année 1461, à l'âge de 76 ans. Il fut enseveli dans l'église de Montreux dans la chapelle des seigneurs, laissant parmi ses vassaux la réputation d'un bon seigneur et d'un vaillant chevalier³.

¹ Titre des archives du Châtelard, de l'an 1440, 6 octobre, p. 41, N° 372.

² Nos Johannes Dominus Divonnæ, Gingini et Castellarii in parochia Mustruaci.

³ *Ibid.* Titre de 1456, 1457, p. 41, N° 366.

⁴ *Ibid.* Voir le titre de l'an 1464, p. 7, N° 98. « Domina Margareta de

Jean de Gingins, seigneur de Divonne, fut le véritable fondateur de la baronnie du Châtelard. Cette baronnie comprenait dix-huit villages, distribués en neuf mestralies, savoir : la mestralie du *Chêne* ; de *Sales* ; de *Vernex* ; de *Clarens* ; de *Chailly* ; de *Brent* ; de *Choulin* ; de *Chernex* et de *Sionziex*. Elle était dotée de tous les privilèges régaliens, tels que la haute, moyenne et basse justice, et le droit du dernier supplice. Elle relevait immédiatement du duc de Savoie et du bailliage de Chablais.

Pierre de Gingins, fils puîné de Jean, seigneur de Divonne, lui succéda dans la baronnie du Châtelard en 1462¹. Nous avons raconté ailleurs comment ce seigneur trouva la mort en défendant ses foyers contre les Bernois et les Valaisans, qui avaient fait irruption dans les environs de Vevey, pendant la guerre de Bourgogne en 1476². Le château du Châtelard fut brûlé et saccagé et tous les quartiers environnants livrés au pillage. Les habitants s'enfuirent dans les montagnes et ces scènes se renouvelèrent plusieurs fois pendant cette désastreuse guerre. A la paix, des marchands de Lucerne, se prévalant de l'appui des Bernois, maîtres du pays d'Aigle, se mirent en possession de la terre du Châtelard, sous prétexte de s'indemniser de certaines marchandises qui leur auraient été enlevées à Rolle par les seigneurs de la maison de Gingins. La cour de Savoie ayant désintéressé ces marchands, retira de leurs mains la seigneurie du Châtelard³. Pendant Amédée de Gingins, sei-

Sarrata, relicta strenui militis domini Joh, domini quondam Divonnæ, domina Castellarii. »

¹ *Ibid.* Titre de l'an 1464, ci-dessus.

² Voir *Mém. et Doc. de la Société d'histoire de la Suisse romande*, tom. VIII, pag. 295, N° 3.

³ *Ibid.*, pag. 387.

gneur de Belmont, oncle paternel des enfants de Pierre de Gingins, ayant représenté à la cour de Savoie que leur père était mort au service de la patrie, victime de la guerre qui sévissait alors et dans laquelle ses pupiles restèrent orphelins et dépouillés de tout bien, il obtint de la duchesse Blanche, que la terre du Châtelard leur fût restituée, moyennant le remboursement de la somme qui avait été payée pour indemniser les marchands allemands. Cette restitution eut lieu en 1490, en faveur de François de Gingins, fils aîné de Pierre, seigneur du Châtelard ¹.

Dans l'entrefaite, les habitants de la paroisse de Montreux, que la crainte des Allemands avait fait passer en Savoie, étaient peu à peu revenus dans leurs foyers, et leurs jeunes seigneurs avaient autant que possible favorisé leur retour en leur accordant de nouvelles franchises. Les syndics ayant représenté à François de Gingins qu'il était très difficile de se faire comprendre et de délibérer dans les assemblées tumultueuses du Conseil général, où tous les habitants étaient admis, il institua un conseil de trente personnes, élu parmi les chefs de famille, pour administrer les affaires de la commune de concert avec les syndics ². (1496.)

Après la conquête du Pays de Vaud par les Bernois (1536), François de Gingins, fils de François, étant mort laissant deux fils, Michel Catelain et Jean François, sous la tutelle de Michel, comte de Gruyère, leur oncle maternel, celui-ci, considérant les charges onéreuses qui pesaient sur ses pupiles, vendit en 1549 la baronnie du Châtelard à Charles de Challant, seigneur d'Attalens, de Villarzel et

¹ *Ibid.*, pag. 409.

² Arch. du Châtelard, p. 70, N° 632, titre du 16 septembre 1496.

autres lieux, pour le prix de sept mille cinq cents écus d'or ¹. C'est ainsi que la baronnie du Châtelard sortit de la maison de Gingins, à laquelle elle était parvenue dans le siècle précédent par un mariage. Dès lors cette baronnie fut vendue et revendue plusieurs fois, et chaque vente diminua son étendue et son importance. Les héritiers de Charles de Challant la vendirent en 1571, à la ville de Vevey, qui, au bout de deux ans, la revendit à noble Gaspard d'Anglure, en se réservant les droits et les fonds qui en dépendaient rière la juridiction de Vevey. Ce seigneur, originaire de Lorraine, n'ayant pu s'acquitter envers la ville de Vevey, transmit ses droits à Antoine d'Allinges, seigneur de Courdré en Savoie, qui ne se montra pas plus solvable. Jean Baptiste Rotta, gentilhomme des Grisons, retiré à Genève pour cause de religion, se substitua au seigneur d'Allinges pour l'acquisition de la terre du Châtelard ².

Les héritiers de Jean Baptiste Rotta étant tombés en faillite, le gouvernement de Berne fit faire une estimation juridique de la baronnie du Châtelard, laquelle fut estimée à dix huit mille écus ou cent cinquante mille florins; ils l'adjugèrent ensuite en 1596 ³ à noble Gabriel de Blonay, seigneur du dit lieu et de St. Léger, à charge de satisfaire les créanciers des faillis jusqu'à concurrence de la dite somme. La maison de Blonay posséda la seigneurie du Châtelard jusqu'en 1661. Philippe de Blonay la transmit à sa fille Françoise de Blonay, femme d'Etienne de Tavel, banneret de Vevey. Messieurs de Tavel vendirent en 1708 la

¹ *Ibid.* Titre du 20 septembre 1549 et 19 juillet 1550, p. 17, N° 259.

² *Ibid.* Titre du 27 octobre 1585, côté p. 18, N° 281.

³ *Ibid.* Titre du 25 mars 1597, p. 17, N° 258. Prestation de serment de fidélité en faveur de noble Gabriel de Blonay, baron du Châtelard.

baronnie du Châtelard à Emmanuel Bondely, bourgeois de Berne, bailli d'Aubonne, dont les descendants ont possédé cette baronnie jusqu'à la révolution.

Nous voyons qu'à la date de 1596, cette baronnie consistait dans le château du Châtelard avec ses dépendances, estimé huit mille deux cent nonante écus d'or; sept poses de vigne sous le château, estimées deux mille deux cents florins la pose; quelques poses de champs et de curtils, et le bois du Kubli de la contenance de deux cent cinquante poses, estimées à cent florins la pose. Les plus beaux revenus de cette baronnie consistaient dans les cens et redevances féodales, tels que dîmes, corvées, gerbes de moissons, chapons; dans les services de deux cent et neuf hommes libres et francs devant la chevaucherie, et nonante-cinq hommes libres, mais liges, c'est-à-dire ne pouvant quitter la seigneurie pour s'établir ailleurs¹.

Gabriel de Blonay, baron du Châtelard, vendit en 1620 les bois du Kubli à la commune du Châtelard, pour le prix de vingt-cinq mille florins de douze sols. Après la conquête du Pays de Vaud par les Bernois, ceux-ci avaient confirmé à la commune du Châtelard les franchises qui lui avaient été accordées par Jean de Gingins en 1456, avec la réserve expresse de pouvoir diminuer, augmenter et changer, abolir et révoquer les dites franchises, toutes et quantes fois que bon lui semblera.

F. DE GINGINS.

¹ Archives du Châtelard, Indominures de ce château, en 1596.



L'histoire de l'Alsace est une histoire de luttes et de souffrances. Elle est une histoire de la lutte pour la liberté et pour l'indépendance. Elle est une histoire de la lutte pour la justice et pour l'égalité. Elle est une histoire de la lutte pour la paix et pour la fraternité. Elle est une histoire de la lutte pour la vérité et pour la justice. Elle est une histoire de la lutte pour la liberté et pour l'indépendance. Elle est une histoire de la lutte pour la justice et pour l'égalité. Elle est une histoire de la lutte pour la paix et pour la fraternité. Elle est une histoire de la lutte pour la vérité et pour la justice.

L'Alsace est une terre de liberté et de justice. Elle est une terre de paix et de fraternité. Elle est une terre de vérité et de justice. Elle est une terre de liberté et de justice. Elle est une terre de paix et de fraternité. Elle est une terre de vérité et de justice.